

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 20 janvier 2012

Service instructeur
Service Energie et Recyclage

N° CP-2012-1-6-2

Service consulté

MAITRISE DES DECHETS PROGRAMME C262

□

PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION ADEME-DEPARTEMENT

Résumé : Sur la proposition des comités de gestion paritaire de la convention ADEME-Département, les aides aux études, collectes sélectives et compostage, listées dans l'annexe du rapport, sont soumises à l'approbation de la Commission Permanente, conformément aux termes de la convention précitée. Le montant total des aides allouées par le Département se monte à 28 101 €

Le Département et l'ADEME sont liés par des conventions de partenariat annuelles destinées à favoriser la modernisation de la gestion des déchets au travers d'interventions financières et techniques en faveur des communes et de leurs groupements. La convention de co-financement entre le Conseil Général et l'ADEME prévoit que les demandes de subventions soient examinées au sein d'un comité de gestion paritaire avant d'être soumises à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général.

Les projets retenus avant l'échéance des conventions 2010 et 2011 et listés en annexe, ont été approuvés par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie et font l'objet d'un ordre de service ou de factures : le montant total des aides allouées par le Département est de 28 101 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés, en section d'investissement, sur le Programme C262 Fonction 731 Nature 20414 Chapitre 204.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 20 JANVIER 2012Traitement des ordures ménagères
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
TOM03919	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER mise en place de la collecte sélective des biodéchets Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER : 42 000,00 €	56 000,00	25%	14 000,00
TOM03973	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE NOBLE - VAL DE SOULTZMATT acquisition d'un conteneur verre 4 m3 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE NOBLE - VAL DE SOULTZMATT : 1 330,00 €	1 900,00	30%	570,00
TOM03969	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE NOBLE - VAL DE SOULTZMATT acquisition de sacs plastique pour la collecte des matériaux valorisables Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE NOBLE - VAL DE SOULTZMATT : 12 460,00 €	17 800,00	30%	5 340,00
TOM03970	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE étude préalable pour la mise en place de la redevance incitative Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE : 5 320,00 €	26 600,00	10%	2 660,00
TOM03959	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE mise en oeuvre de la collecte de bio-déchets en apport volontaire Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE : 8 884,00 €	12 690,00	30%	3 806,00
TOM03972	COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN - FESSENHEIM acquisition de 180 composteurs plastique Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN - FESSENHEIM : 4027,96 €	5 752,96	30%	1 725,00
Total				28 101,00